

Session du 24 Juin 2013

AVIS

relatif au

SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 2014-2020

présenté par M. Jean-François BALDUCCHI

*au nom de la Commission n°3 "Economie – Emploi – Recherche – Innovation"
et de la Commission n°6 "Education – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain"*

*Entendues les interventions de M. Philippe MOREAU (CGPME), Mmes Elyane MORELET (CFDT),
Géraldine BEALU (CCIR), M. Daniel PRIVAT (MEDEF), Mme Monique MARTIN (CFDT),*

Entendue l'intervention de Mme Maï HAEFFELIN, Vice-présidente du Conseil régional,

100 votants. Adopté par :

Pour : 80

Contre : 11

Abstention : 9

En 2012, la Région des Pays de la Loire s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), considérant que ces trois composantes sont « le ferment d'un nouveau modèle de développement, qui vise à mettre le savoir au cœur de la société et des dynamiques territoriales et à répondre aux enjeux de l'environnement et de la compétitivité par l'innovation et la qualité ».

Jusqu'alors la Région avait abordé ces questions de façon dissociée. C'est ainsi qu'en 2007, elle avait élaboré un Schéma régional Education et Formation et un Schéma régional de la Recherche pour 2007-2011. En abordant dans ce nouveau schéma l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation comme un ensemble aux interactions très fortes, elle propose une vision renouvelée de ces questions. Par ailleurs, elle anticipe ainsi sur ce qui est prévu dans la loi concernant l'acte III de la décentralisation et inscrit son action dans le cadre européen, le 8^{ème} Programme Cadre Recherche et Développement de l'Union Européenne pour 2014-2020 ainsi que dans le cadre national avec le projet de loi Enseignement supérieur et Recherche dont la première lecture au Sénat a débuté le 19 juin 2013.

Connaissant la démarche engagée par le Conseil régional, le CESER s'est voulu force de proposition et a présenté à sa session plénière d'octobre 2012 un rapport « L'enseignement supérieur des Pays de la Loire : observateur ou acteur dans le système universitaire mondial pour les vingt ans à venir ? ». Ce rapport propose de nombreuses préconisations pour que le décollage souhaité par tous puisse se réaliser.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Le CESER a également été invité aux nombreuses réunions et ateliers préparatoires organisés par la Région et qui ont connu une bonne participation de tous les acteurs impliqués dans ces questions.

Ce schéma se présente sous la forme d'un document d'orientation, l'affichage d'une volonté, et il n'entre pas dans la déclinaison des actions. Le schéma repose sur la construction de stratégies collectives et sur une université fédérale au cœur d'un écosystème où les Ecoles, les collectivités, les acteurs économiques et sociaux doivent prendre toute leur place.

Le Conseil consultatif régional de la recherche et de l'innovation (CCRRDT) sera un outil partagé entre tous les acteurs et le lieu d'élaboration des actions. Les commissions transversales au sein du CCRRDT – la Commission régionale de l'innovation, la Commission régionale de la culture scientifique technique et industrielle, la Conférence régionale de l'enseignement supérieur et la nouvelle commission consacrée à l'international – auront un rôle spécifique permettant d'associer étroitement les acteurs à la définition et au pilotage des politiques régionales.

En ce qui concerne le champ de l'enseignement supérieur, on retrouve dans ce schéma les principales préoccupations traitées dans le rapport du CESER, certes avec un plan différent, et qui se traduisent par les orientations suivantes : permettre l'accès et la réussite du plus grand nombre d'étudiants, conforter l'attractivité et le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur des Pays de la Loire, définir une stratégie collective irriguant le territoire et diffuser la connaissance technique, scientifique et industrielle dans tout le tissu économique.

De même que le rapport du CESER, ce schéma ne focalise pas la réflexion sur le seul sujet de l'accès et de la réussite des étudiants ni sur leurs conditions de vie. Ce sont des sujets majeurs mais qui ne peuvent constituer le seul horizon de réflexion pour un schéma. Pour les jeunes et également les salariés qui retournent sur les bancs des établissements d'enseignement supérieur, il est indispensable que les établissements développent ou continuent à développer l'attractivité des formations, leur visibilité, la capacité à nouer des partenariats avec les établissements étrangers.

Par ailleurs, si le triangle Recherche – Formation – Innovation possède un caractère vertueux qui a été amplement mis en valeur dans de nombreux projets des Investissements d'avenir, il est évident que les échelles de temps des trois sommets sont différentes. En particulier, les retombées sur le territoire en termes d'innovation relèvent, sauf cas exceptionnel, d'une dynamique beaucoup plus lente que la publication de travaux de recherche. La pression de l'innovation ne doit pas détourner les chercheurs de recherches plus fondamentales, parfois à risque, et essentielles à l'avancée des connaissances.

CONCLUSION

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2014-2020 est un document très lisible et clairement structuré, rédigé à partir de constats largement partagés. Il fait état de choix stratégiques ambitieux pour favoriser les rapprochements entre les acteurs de la recherche, de la formation et de l'innovation, dont le monde professionnel. Ce schéma axe sa stratégie sur la dimension collective des problématiques abordées, la nécessité de conforter l'attractivité et le rayonnement des Pays de la Loire tout en ayant la volonté d'améliorer l'accès et la réussite du plus grand nombre dans l'enseignement supérieur. Les déclinaisons opérationnelles de ce schéma se devront d'être à la hauteur de ces choix stratégiques ambitieux.